

## Les Cahiers des dix



### Québec, été 1837

Gilles Gallichan

Number 49, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015615ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015615ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

#### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Gallichan, G. (1994). Québec, été 1837. *Les Cahiers des dix*, (49), 111–138.  
<https://doi.org/10.7202/1015615ar>

## Québec, été 1837

Par GILLES GALLICHAN

Certains événements qui ont marqué l'évolution des peuples attirent plus que d'autres l'attention des chercheurs. On s'y arrête pour les analyser et en mieux comprendre les conséquences. L'historien s'attarde ainsi aux brusques mouvements de l'histoire pour examiner avec plus d'attention les faits et leur enchaînement; un peu comme un enquêteur qui reconstitue minutieusement les instants qui ont précédé un drame ou une catastrophe. C'est comme si des moments de l'aventure humaine aiguïsaient notre désir de bien percevoir l'intimité des êtres et la présence des choses.

Dans l'histoire du Québec, les rébellions de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada et leur écrasement militaire apparaissent comme un épisode-clé. L'écho de cette résistance armée inégale et bien vite réprimée par les forces britanniques traverse tout notre XIX<sup>e</sup> siècle et fait aujourd'hui encore partie de la mythologie du passé québécois. À ce titre, les rébellions ont fait l'objet de nombreuses études et d'une abondante documentation centrées sur l'insurrection de l'automne 1837, ses suites jusqu'au soulèvement de 1838, les procès politiques de 1839 et la publication du fameux rapport Durham.

De l'amont, on retient surtout l'agitation autour de la grève des travaux parlementaires qui fit avorter la session de 1836. Du coup, les débats se déplacèrent du parlement vers les assemblées populaires qui, au cours de l'année 1837, se multiplièrent dans toute la province avec leur cortège de déclarations et de résolutions. Il y eut aussi l'ultime session de l'été 1837, celle où les députés patriotes arrivèrent à Québec vêtus

d'étoffe du pays pour bien marquer leur volonté de suivre le mot d'ordre de Papineau et de boycotter les produits importés d'Angleterre.

D'autres événements survenus à Québec pendant l'été de 1837 sont moins connus. Ils témoignent pourtant du climat tendu et des menaces d'affrontements qui pesaient déjà sur le Bas-Canada. Ce fut une saison chaude dans la capitale, prélude d'un automne encore plus ardent et dont le théâtre allait se déplacer vers Montréal et sa région.

### Québec en 1837

En 1837, Québec, la capitale du Bas-Canada, est une ville coloniale qui compte avec sa banlieue 30 000 habitants. C'est une ville carrefour, car son port est le plus actif de toute l'Amérique britannique. Environ 1000 navires accostent à ses quais pendant la saison<sup>1</sup>. En 1837, le pont de glace a cédé à la toute fin d'avril<sup>2</sup> et les premiers navires océaniques sont entrés dans le port au début de juin. Une semaine plus tard on comptait déjà 90 vaisseaux arrivés d'Europe<sup>3</sup>.

L'activité portuaire stimule le commerce et la basse ville compte des boutiques, des marchés et de nombreux magasins, entrepôts et banques. Il y a aussi des chantiers maritimes autour desquels s'anime une forte population ouvrière, on y retrouve beaucoup de journaliers aux emplois précaires et totalement à la merci des armateurs et de leurs contremaîtres. Cette population ouvrière est gonflée par l'arrivée de milliers d'immigrants, des Irlandais pour la plupart, qui se cherchent un peu de travail pour survivre et continuer leur voyage. Entre juin et août 1837, plus de 20 000 immigrants débarquent à Québec<sup>4</sup>.

---

1. J. Hare et al. *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*, Montréal, Boréal, 1987, p. 177-255, 318.

2. *La Gazette de Québec*, 25 avril 1837, p. 3.

3. *La Gazette de Québec*, 10 juin 1837, p. 3.

4. *The Quebec Mercury*, 12 août 1837, p. 3.

Pendant l'été, la ville est donc fort animée. La côte de la Montagne est encore la seule voie carrossable entre la haute et la basse ville, elle est donc encombrée de voitures et de passants. Pour réduire la circulation, les autorités étudient le projet d'aménager une autre voie longeant les remparts et descendant près de la canoterie. Elle rejoindrait la rue Saint-Vallier et permettrait ainsi un lien commode avec le faubourg Saint-Roch<sup>5</sup>.

Québec est aussi une place militaire dominée par son austère citadelle, solidement assise sur les hauteurs du cap Diamant. Le drapeau anglais flotte sur la ville depuis maintenant 78 ans et Québec vit, depuis la Conquête, sous l'œil de la garnison anglaise qui y est stationnée. L'armée marque sa présence par des manifestations brillantes. En juin 1837, le lieutenant-général John Colborne fait deux grandes revues des troupes sur les plaines d'Abraham<sup>6</sup>. La Place d'armes et l'Esplanade près de la porte Saint-Louis sont aussi souvent le théâtre de manœuvres militaires. De plus, les officiers ne dédaignent pas monter sur les planches et offrir des mélodrames, des comédies ou reconstituer des scènes ou des tableaux historiques qui sont très appréciés des amateurs<sup>7</sup>.

Toutes les forces militaires sont sous le commandement du gouverneur. Ce dernier reçoit une commission civile pour l'administration du Bas-Canada et il détient également le commandement militaire pour toute les colonies nord-américaines. Depuis qu'un incendie a détruit le vieux château Saint-Louis en 1834, le gouverneur réside dans un bâtiment voisin connu sous le nom de château Haldimand, du nom de ce gouverneur qui l'avait fait construire au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. C'est au château que se réunit le Conseil exécutif du gouvernement colonial.

---

5. Pierre Chasseur est à l'origine de ce projet. Voir les articles parus à ce sujet dans *Le Canadien*, en mai 1837 et dans *La Gazette de Québec*, 10 juin 1837, p. 4.

6. *The Quebec Mercury*, 13 juin 1837, p. 2; 20 juin 1837, p. 2.

7. *The Quebec Mercury*, 11 mai 1837, p. 1.

8. Le nom du château Saint-Louis demeure néanmoins utilisé dans les communications officielles.



De son côté, le Parlement siège dans le bâtiment construit entre 1833 et 1835, situé à mi-hauteur de la côte de la Montagne. C'est un bel édifice de style classique dû aux plans de l'architecte Thomas Baillargé. La nouvelle salle de l'Assemblée est plus vaste et plus fonctionnelle que ne l'était l'ancienne chapelle épiscopale, maintenant démolie, où la Chambre d'assemblée se réunissait depuis 1792.

On retrouve aussi au parlement la bibliothèque de la Chambre d'assemblée qui, en 1837, compte 6 000 volumes. C'est la plus importante institution du genre au pays. Sous la direction d'Étienne Parent, qui fut bibliothécaire de 1833 à 1835, la bibliothèque parlementaire est devenue une véritable bibliothèque nationale et, grâce à Georges-Barthélemi Faribault, elle s'est enrichie d'une belle collection d'ouvrages précieux sur l'histoire de la Nouvelle-France et des Amériques. La bibliothèque contient aussi la collection de livres de droit la plus complète au Bas-Canada<sup>9</sup>.

Il existe plusieurs associations et sociétés culturelles à Québec. La plus connue est la Literary and Historical Society of Quebec, La Société littéraire et historique de Québec, fondée en 1824 sous les auspices du gouverneur de l'époque, lord Dalhousie. Québec a aussi ses théâtres et ses lieux de divertissements qui contribuent à l'animation de la vie sociale<sup>10</sup>. Les institutions d'enseignement comme le Séminaire de Québec ou le couvent des ursulines sont reconnues dans tout le pays et le gouverneur préside lui même la remise annuelle des prix. Québec compte aussi de nombreuses écoles privées, dont celle de Joseph-François Perrault, toujours actif à 84 ans<sup>11</sup> et qui est un des pédagogues les mieux connus de la décennie.

---

9. G. Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada 1791-1849*, Sillery, Septentrion, 1991, 519 p.

10. M. Lemire et al. *La vie littéraire au Québec. Tome II, 1806-1839. Le Projet national des Canadiens*, Sainte-Foy, PUL, 1992, p.115-120.

11. C. Galarneau, «Les écoles privées à Québec (1760-1859)», *Les Cahiers des Dix*, n° 45, 1990, p.95-113.

### L'administration municipale

Pendant quelques années, Québec a connu une organisation municipale. En 1831, le Parlement du Bas-Canada avait adopté la loi de la cité de Québec, accordant à la ville sa première charte. Québec a eu son premier maire en 1833, Elzéar Bédard, qui occupa ce poste jusqu'en 1835. Cette loi municipale devait être renouvelée en 1836, mais la crise parlementaire ayant empêché ce renouvellement, la ville est revenue à son ancien système administratif contrôlé par des juges de paix. C'est sous ce régime que se trouve encore la capitale en 1837.

Les magistrats s'occupent de la réglementation municipale et de l'ordre public. En 1837, on signale à leur attention le problème de la prison locale<sup>12</sup>. Celle-ci est dans un état lamentable: le mur d'enceinte n'est pas assez haut, ce qui favorise des évasions fréquentes, l'espace est insuffisant et la promiscuité entre prisonniers n'est pas sans conséquences:

The want of space, and the manner in which the prison is divided deprives the goaler of the means of separating the old and hardened from young offenders whereby the goals becomes a nursery for crime.<sup>13</sup>

C'est cette prison vétuste et surpeuplée qui accueillera néanmoins, pendant l'hiver 1837-1838, de nombreux prisonniers politiques. Déjà le 1<sup>er</sup> juillet 1837, elle compte 144 prisonniers, dont 57 femmes<sup>14</sup>.

### Les autorités religieuses

Il y a deux évêques en titre à Québec, l'un catholique, l'autre anglican. En 1837, le lord évêque Charles James Ste-

12. Cet édifice existe toujours, il est situé au 44 de la rue Saint-Stanislas et est connu sous le nom de Collège Morrin.

13. Prison de Québec, rapport du grand jury, AVQ, Sécurité publique, VM 7-1-2-6, (prisons 1835-1851). Quinze ans plus tard, en 1851, François-Xavier Garneau, alors greffier de la ville, fera dans un autre rapport le même constat.

14. Sur ces 144 prisonniers, il y a 10 condamnés civils pugeant leur peine, 82 personnes arrêtées pour vagabondage ou désordre public, 8 condamnés militaires, 7 personnes emprisonnées pour dettes et 37 «sous prévention de crimes ou délits». *La Gazette de Québec*, 6 juillet 1837, p. 2.

wart est en Angleterre, mais sa santé décline et l'on apprendra au mois d'août sa mort survenue à Londres le 13 juillet. Selon la tradition, l'évêque Stewart était membre du Conseil législatif du Bas-Canada. La crise politique empêchera son successeur, George J. Mountain, d'occuper son siège parlementaire.

Chez les catholiques, Mgr Joseph Signay est archevêque de Québec depuis quatre ans. C'est un conservateur prudent et habile qui sait jouer de diplomatie entre les élans patriotiques de ses ouailles et la présence politique et militaire britannique. Pour lui, la défense des intérêts de l'Église est la seule qui compte. En 1837, l'Église canadienne n'est pas encore la puissance sociale qu'elle deviendra au cours des décennies suivantes. Le pays manque de prêtres et plusieurs paroisses n'ont pas même de desservant. Face au pouvoir britannique, l'évêque s'impose donc une attitude prudente et respectueuse.

En 1836, l'érection canonique du diocèse de Montréal a enfin fixé le statut de Mgr Lartigue. Ce dernier est plus ardent que Mgr Signay sur les questions politiques et de juridiction ecclésiastique. Son jeune diocèse est d'ailleurs plus secoué que celui de Québec par le vent des contestations et des débats.

### Les journaux

Depuis le début des années 1830, les orientations politiques de certains journaux de la capitale se sont modifiées. Le gouverneur et son Conseil peuvent toujours compter sur l'appui du *Quebec Mercury* de la famille Cary et de *La Gazette de Québec*, publiée par autorité confiée, dès sa fondation en 1823, aux soins de John Fisher<sup>15</sup>. L'autre *Gazette de Québec*, la doyenne des journaux du pays, demeure une véritable institution à Québec. Samuel Neilson, le fils de John Neilson, l'a dirigée pendant plusieurs années. En 1836, malade, il a confié l'entreprise à son frère William<sup>16</sup>. Samuel ne reprendra plus la

15. G. Gallichan, «La Gazette officielle: une longue et difficile naissance», dans *La Gazette officielle de Québec. 125 ans d'édition gouvernementale*, Québec, Les publications du Québec, 1994, p. 23-33.

16. C. Galameau, «Samuel Neilson», *Dictionnaire biographique du Canada*, tome VII, Québec, P.U.L., 1988, p. 704.



direction de l'entreprise, car il meurt à New York en juin 1837, au retour d'un voyage de repos à l'île de Madère. John Neilson, fondé de pouvoir de son fils William, assure la succession<sup>17</sup>.

Le journal est publié en deux éditions bi-hebdomadaires, l'une française, l'autre anglaise. *La Gazette* a longtemps été favorable au parti canadien, mais en 1834, John Neilson n'a pas adhéré aux 92 résolutions et a pris ses distances avec Papineau et son groupe. Fidèle à cette orientation, le journal soutient donc une politique réformiste modérée et repousse l'escalade de l'affrontement entre les pouvoirs législatif et exécutif.

Cette défection de John Neilson et de *La Gazette de Québec* a été durement ressentie par les patriotes, mais pire encore fut l'éloignement du *Canadien* dirigé par Étienne Parent. *Le Canadien* avait soutenu les 92 résolutions, mais l'année suivante, lorsque les patriotes reprirent leur lutte contre l'exécutif colonial, Parent avait cette fois misé sur la conciliation avec Gosford. Il considérait que le devoir du parti de la réforme était de composer avec le gouvernement, de conserver une attitude ferme quant au fond, mais conciliante dans les faits. En 1837, il demeure toujours fidèle à cette orientation et il est appuyé dans cette voie par quelques députés importants de la région de Québec, dont Elzéar Bédard, député du comté de Montmorency et ci-devant maire de Québec, Amable Berthelot, de la Haute-Ville de Québec et Hector-Simon Huot, représentant de Portneuf.

Pour les plus radicaux des patriotes, cette politique du journal fondé jadis pour défendre les intérêts supérieurs de la nation, représente une trahison. *Le Canadien* n'est plus pour eux qu'une «feuille perfide» qui sert le jeu de l'oligarchie coloniale. Pour Augustin-Norbert Morin, le député patriote de Bellechasse, *Le Canadien* n'a plus de canadien que le nom, il est :

---

17. *La Gazette de Québec*, 25 juillet 1837, p. 1.



tout changé, paré bizarrement de quelques oripeaux qu'il appelle encore du patriotisme, mais livré de fait à un esprit de vengeance, d'animosités personnelles et de petites rancunes qui composent aujourd'hui toute sa doctrine.<sup>18</sup>

C'est pour contrer l'influence de tous ces journaux qu'un groupe de réformistes patriotes de Québec fondent en juin 1837, *Le Libéral* qui sera la voix de la majorité parlementaire dans la capitale<sup>19</sup>. C'est un journal qui publie une édition anglaise et une française deux fois par semaine. Il est dirigé par l'avocat Robert Shore Milnes Bouchette, Charles Hunter<sup>20</sup> et Joseph Laurin, un jeune avocat de 26 ans qui deviendra plus tard député de Lotbinière au Parlement du Canada-Uni.

Le premier numéro du *Libéral* paraît le 17 juin 1837 et s'ouvre sur un chant patriotique canadien qui annonce clairement ses couleurs :

Grandi sous l'aile maternelle  
Un peuple cesse d'être enfant  
Il rompt le joug de sa tutelle  
Puis se fait indépendant.<sup>21</sup>

Le prospectus éditorial n'est pas moins explicite: «Un gouvernement injuste, arbitraire et tyrannique réveille tôt ou tard l'énergie morale, suscite des héros et enfante des révolutions<sup>22</sup>.»

Québec compte aussi d'autres journaux en 1837. Les marchands soutiennent une publication commerciale: *The Morning Herald and Commercial Advertiser*, édité par Alfred

18. Cité dans *Le Libéral*, 26 juillet 1837, p. 1.

19. Selon G. Filteau, *Le Libéral* aurait été fondé en 1836 par «un nommé Ryan», le journal aurait été anglophone à ses débuts, puis serait passé aux mains de Robert Shore Milnes Bouchette qui l'aurait relancé en juin 1837. Voir *L'histoire des patriotes*, Montréal, L'Aurore, 1975, p. 200.

20. J. Hamelin et A. Beaulieu, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome I, 1764-1859, Québec, P.U.L., 1973, p. 95. Bouchette rédigeait l'édition française et Hunter l'anglaise.

21. *Le Libéral*, 17 juin 1837, p. 1.

22. *Ibid.*

Hawkins. Et enfin, au mois d'août 1837, paraît un journal humoristique, dirigé par Napoléon Aubin, *Le Fantasque*<sup>23</sup>. C'est un hebdomadaire qui donne des coups de plume acérée à toute la faune politique et parlementaire de la capitale. Aubin n'épargne personne, pas même l'honorable Papineau. Son humour moqueur et insolent fait passer un vent frais sur ce lourd été 1837.

### Les tensions politiques

Pour les Canadiens réformistes et patriotes, l'administration coloniale n'est en fait qu'une oligarchie de privilégiés vivant aux dépens du peuple et le parti anglais est formé de ces profiteurs «gorgés de faveurs du gouvernement [qui] ont tout à perdre dans un changement politique»<sup>24</sup>.

Dans les colonies voisines, le même système soulève les mêmes indignations et un vent de réforme souffle aussi du côté de l'Atlantique et des Grands Lacs. Mais, au Bas-Canada, la crise politique se double d'une crise nationale qui aiguise toutes les aspérités du régime colonial et qui donne aux revendications des patriotes un ton de résistance et de révolte contre l'occupant.

L'année 1834, avec l'adoption des 92 résolutions, a marqué un sommet dans l'affrontement entre l'Assemblée et le gouverneur Aylmer. Les élections de l'automne ont été un véritable plébiscite en faveur de Papineau et des patriotes. Aussi, le rappel du gouverneur Aylmer et la décision de Londres de nommer une commission d'enquête furent-ils perçus comme une première victoire des revendications nationales.

À son arrivée dans la colonie, lord Archibald Acheson comte Gosford représentait un espoir d'entente et de règlement

---

23. Aubin avait fondé plus tôt cette année-là un premier journal en collaboration avec Philippe Aubert de Gaspé fils. Le journal s'appelait *Le Télégraphe*, et paraissait trois fois la semaine. Voir A. Beaulieu et J. Hamelin *op. cit.*, p. 93.

24. T.-P. Bédard, *Histoire de cinquante ans 1791-1841*, Québec, L. Brousseau, 1869, p. 392.

des conflits. Né en Irlande, Gosford avait la réputation d'être sympathique à la cause des catholiques. On le disait fin diplomate et ami de Daniel O'Connell, le chef des nationalistes irlandais. Dès son arrivée, le nouveau gouverneur montre les meilleures dispositions envers les chefs patriotes, multipliant les égards et lançant à la majorité parlementaire des signes évidents d'apaisement.

Sir Charles Grey et sir George Gipps, qui forment avec le gouverneur la commission d'enquête, s'acquittent également avec diplomatie de leur mission. Ainsi, la session de l'automne 1835, a-t-elle débuté sous d'heureux auspices.

Ce que les patriotes ignoraient, c'est que Gosford et ses commissaires avaient reçu du cabinet anglais des directives qui repoussaient à l'avance les principales concessions réclamées par la majorité parlementaire. En particulier, Londres n'envisageait pas de rendre le Conseil législatif électif comme le réclamaient les patriotes. Cette question du Conseil se situait pourtant au cœur des revendications populaires et toutes les tentatives de réformes constitutionnelles venaient s'échouer sur cet écueil.

Ces directives étaient demeurées secrètes, mais le ministre des colonies Glenelg les avait communiquées à titre d'information au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, sir Francis Bond Head. Celui-ci, commettant un pas de clerc, jugea bon de communiquer ce document à la Chambre d'assemblée du Haut-Canada. Aussitôt rendu public à Toronto, le texte fut diffusé au Bas-Canada, soulevant l'indignation jusqu'à Québec. Ainsi, la nouvelle administration ne valait pas mieux que l'ancienne. Gosford ne respecterait pas plus que ses prédécesseurs les volontés du peuple, et l'attitude conciliante du gouverneur n'était qu'hypocrisie. Cette confiance déçue emporta les derniers espoirs d'un compromis honorable. Gosford tenta de s'expliquer, de réparer l'erreur de Bond Head et de calmer les esprits, mais la crise redoubla. La session de septembre 1836, se termina abruptement, car la majorité parlementaire refusa de procéder aux affaires et de voter tout crédit tant que le gouver-



nement ne manifesterait pas une volonté de réforme. Le Parlement était dès lors paralysé.

### Les résolutions Russell

Fin 1836, les commissaires Grey et Gibbs retournent en Angleterre et rédigent un rapport favorisant une ligne dure envers la Chambre d'assemblée et les chefs patriotes. Le rapport est déposé à la Chambre des communes dans les premiers jours de mars 1837. Une semaine plus tard, le ministre de l'Intérieur, sir John Russell, propose au Parlement une série de dix résolutions qui représentent un rejet pur et simple des 92 résolutions de la Chambre d'assemblée de Québec. Elles annoncent aussi l'intention du gouvernement de voter une loi permettant à l'exécutif colonial de passer outre au refus de l'Assemblée de voter les subsides et de disposer directement des fonds publics pour les dépenses courantes.

À Paris, le libraire Hector Bossange apprend cette nouvelle par les journaux bien avant qu'elle ne parvienne à Québec. Le 15 mars, il écrit à son ami Denis-Benjamin Viger que les Canadiens ne doivent pas céder devant cet abus de pouvoir:

Il nous semble que le gouvernement anglais n'est pas disposé à vous rendre justice et nous craignons qu'il soit enfin nécessaire de montrer les dents. John Bull y regardera deux fois avant de se brouiller avec vous. Il n'y gagnerait rien<sup>25</sup>.

Il avertit cependant son correspondant que les Canadiens ne doivent rien espérer de la France dans leur lutte contre le pouvoir anglais:

Ici, en France, nous sommes fort ignorants de cette importante question qui a tant éprouvé votre carrière politique. Mes vœux sont pour vous et je suis persuadé que si l'affaire était connue dans mon pays, elle y trouverait une vive sympathie, vive mais stérile....! Nos frères de Pologne en savent quelque chose et les Espagnols commencent à s'en apercevoir. Somme toute il est

---

25. Lettre d'H. Bossange à D.-B. Viger, 15 mars 1837, ANC, Fonds Viger, MG 24 B6, vol. 4, p.2350-2351.



donc préférable pour vous que nous demeurions ignorés les uns des autres<sup>26</sup>.

### Les assemblées

Cette volonté du gouvernement anglais, en s'opposant à l'esprit même de la constitution de 1791 et aux principes fondamentaux du parlementarisme, ne pouvait que soulever une vive réaction au Bas-Canada dès que la nouvelle se répandit.

Les journaux patriotes adoptent un ton véhément justifié par les circonstances mais qui effraie les plus conservateurs. *La Gazette de Québec* cite avec inquiétude cet extrait du *Vindicator* qu'elle qualifie de « furibond » :

Russell peut donc ordonner à son député Gosford de voler la caisse publique, et son député peut la voler en conséquence, mais cela ne légalisera pas le pillage. Il ne faut pas que nos droits soient violés impunément. Il faut qu'il s'élève un hurlement d'indignation d'une extrémité à l'autre de la province, contre les voleurs, et contre tous ceux qui participent au pillage. [...] Détruisez le revenu; dénoncez les oppresseurs. Tout est légitime, lorsque nos libertés fondamentales sont en danger<sup>27</sup>.

Ce fut le coup d'envoi des assemblées populaires tenues dans presque tous les comtés de la province. En mai 1837, à Saint-Laurent près de Montréal, Papineau, imitant l'attitude des colons américains de 1774, suggère de vider les coffres de l'État en encourageant la contrebande et en cessant d'acheter des produits importés d'Angleterre, car les taxes et les droits d'importations constituaient l'essentiel des revenus du gouvernement colonial. Si ce mouvement était suivi, on pourrait exercer une nouvelle pression sur le gouverneur et son Conseil.

Le 24 juin, jour de la Saint-Jean, Papineau, Girouard et Lafontaine arrivent à Québec. Ils sont en route vers Saint-Tho-

---

26. *Ibid.*

27. Cité par *La Gazette de Québec*, 27 avril 1837, p. 1. *The Vindicator* était publié à Montréal par le Dr E. B. O'Callaghan et défendait les intérêts des Canadiens et des Irlandais de la colonie face au pouvoir britannique.

mas (Montmagny) où une assemblée est convoquée pour les comtés de Bellechasse, Berthier et l'Islet. La Saint-Jean est déjà saluée comme la fête nationale des Canadiens mais n'est pas encore une fête chômée<sup>28</sup>. Le lendemain, dimanche 25 juin, après la grand-messe, 300 à 400 personnes vont saluer l'Orateur de l'Assemblée pour lui offrir leur soutien. Papineau improvise alors un discours où il invite tous les Canadiens à s'unir pour résister aux tentatives de dissensions créées par l'administration<sup>29</sup>.

Ces assemblées dérangent l'administration plus qu'elles ne l'inquiètent. Le gouverneur prend néanmoins des mesures pour faire cesser cette contagion de réunions populaires jugées séditeuses. Le 15 juin, il publie une proclamation pour interdire la tenue de telles assemblées<sup>30</sup>. À la suite de ce décret, les capitaines de milice, les maîtres de postes, les juges de paix ou autres fonctionnaires convaincus d'avoir participé activement à ces assemblées se voient aussitôt retirer leur commission sans autre explication. Le pouvoir considère le mouvement comme un acte de déloyauté et d'insubordination et, à ce titre, ceux qui l'encouragent sont passibles de sanctions.

Ces mesures coercitives ne calment pas l'ardeur des patriotes. Ignace Raizenne, un capitaine de milice et vétéran de la Guerre de 1812, remet sa démission au gouverneur, indigné d'être considéré comme «un homme mal disposé et pervers» simplement parce qu'il a exprimé publiquement ses opinions «comme les lois et la constitution de mon pays me donne le droit de le faire<sup>31</sup>». André Jobin, le député de Montréal, qui est

---

28. Un correspondant du *Canadien* considère que la capitale ne célèbre pas la fête nationale avec suffisamment d'enthousiasme. Il souhaite faire de ce jour une occasion de rassemblement: «pour l'honneur national, abandonnons au moins pour ce jour, ces haines de partis», 14 juin 1837, p. 1.

29. *Le Libéral*, 27 juin 1837, p. 1.

30. Le texte de cette proclamation est reproduite dans *Les patriotes 1830-1839, textes présentés et compilés par John Hare*, [Montréal], Les Éditions Libération, 1971, p.97-98.

31. *Ibid.*, p.99.

aussi juge de paix remet sa commission au gouverneur sans attendre la sommation lui demandant s'il a bel et bien participé à une assemblée<sup>32</sup>. Louis-Joseph Papineau, qui est aussi capitaine de milice, reçoit également une lettre du secrétaire du gouverneur lui demandant s'il était présent à l'assemblée populaire tenue à Saint-Laurent. Le chef patriote répond que cette demande est «une impertinence que je repousse avec mépris et silence», refusant de considérer comme illégales les résolutions qu'il a appuyées à cette assemblée<sup>33</sup>.

### «Le tocsin de la division a sonné»

À Québec, une assemblée populaire se prépare à la fin du mois de mai. Les événements entourant son organisation vont cependant mettre en lumière les divisions qui séparent déjà les deux tendances au sein du parti patriote.

Le dimanche 28 mai 1837, «après vêpres», un groupe de députés de la région et quelques citoyens de la ville se réunissent au parlement dans l'antichambre de l'Assemblée. Ils sont rassemblés pour discuter et rédiger le texte des résolutions qui seront proposées lors de l'assemblée populaire prévue pour le dimanche suivant. On discute aussi des moyens de s'opposer aux menaces de coercition que représentent les résolutions Russell. *Le Canadien* écrira que c'est «une réunion privée pour discuter de choses publiques<sup>34</sup>». Parmi les députés présents se trouvent Morin, Berthelot, André Taschereau, Dubord, Têtu, Godbout et Vanfelson.

La réunion est cependant bientôt perturbée par l'arrivée d'un groupe d'environ 200 patriotes<sup>35</sup> avec à leur tête Robert

---

32. *Le Canadien*, 16 août 1837, p. 3.

33. *Ibid.*

34. *Le Canadien*, 29 mai 1837, p. 2.

35. Selon les divers témoignages, ce chiffre varie de 150 à 250 manifestants. D'abord réunis au marché Saint-Paul où ils étaient de 70 à 80 personnes, ils se sont dirigés vers le parlement gonflant leurs rangs, et accueillant même plusieurs paroissiens qui revenaient des vêpres de la Fête-Dieu. Le marché Saint-Paul était le marché de boucherie de Québec et était situé sur le site de l'actuel marché du Vieux-Port.



Shore Milnes Bouchette et le député de Saguenay, Charles Drolet. Les patriotes veulent s'assurer que les modérés, comme Étienne Parent ou le député Vanfelson, ne donneront pas le ton aux résolutions proposées. La réunion se transforme en «rassemblement tumultueux» et des paroles très vives sont échangées<sup>36</sup>. Parent dira: «Si M. Bouchette va au bout de ses idées, notre imprimerie est condamnée au pillage et nous à la lanterne<sup>37</sup>». Vanfelson est aussi durement attaqué, Bouchette s'en prend à ceux qui comme lui «se dépouillent du capot gris des Canadiens pour endosser la livrée dorée du château<sup>38</sup>».

L'avocat George Vanfelson représente le comté de la Basse-Ville de Québec depuis 1832 et vote avec le groupe des patriotes. Mais depuis 1835, comme Étienne Parent, il recherche une conciliation avec le gouvernement pour éviter un affrontement qu'il juge suicidaire pour la cause canadienne. À la Chambre d'assemblée, il est vu comme le chef du groupe des patriotes modérés de la région de Québec. L'incident du 28 mai l'ébranle, car plusieurs manifestants sont de ses électeurs et il craint de ne plus avoir la confiance de ses commettants.

Le dimanche suivant, sur le parvis de l'église Saint-Roch, à la sortie de la grand-messe, il s'adresse à ses électeurs. Mais il est hué; on lui crie d'aller s'expliquer à l'assemblée populaire du marché Saint-Paul qui doit se tenir dans l'après-midi. Outré et sans doute peiné, Vanfelson remet sur-le-champ sa démission et se retire. Étienne Parent regrette le départ de Vanfelson et prédit qu'il ne sortira rien de bon d'une élection partielle dans la Basse-Ville.

L'incident du 28 mai et la démission du député Vanfelson consacrent la rupture entre les deux clans patriotes. *Le Canadien* parle du «tocsin de la division» et dénonce la «coterie brouillonne» que dirige Bouchette et ses acolytes.

---

36. L'événement est aussi relaté dans le *Quebec Mercury* du 30 mai 1837, p. 2, sous le titre «The Agitators Agitated». Pour un portrait des acteurs de cet événement, voir A. Roy, «Les patriotes de la région de Québec pendant la Rébellion de 1837-1838», *Les Cahiers des Dix*, n° 24, 1959, p. 241-254.

37. *Le Canadien*, 2 juin 1837, p. 2.

38. *Le Canadien*, 2 juin 1837, p. 2.



Il y a trouble et division parmi les patriotes de Québec dans un moment où l'union et le concours unanime de toutes les volontés étaient devenues plus nécessaires que jamais. [...] La discorde escortée par les petites jalousies, les petites rancunes, les petites vanités, les petites ambitions, est venue jeter ses brandons enflammés au milieu de nous<sup>39</sup>.

### L'assemblée du 4 juin

L'assemblée populaire est tenue comme prévue au marché Saint-Paul à Québec. Une foule nombreuse de plus de 1500 personnes y assiste et on adopte une série de résolutions qui expriment une nette volonté de résister aux effets néfastes des résolutions Russell<sup>40</sup>. C'est Augustin-Norbert Morin qui a finalement rédigé les textes soumis aux citoyens. Morin tente par tous les moyens de préserver l'unité du mouvement patriote et cherche à négocier des compromis entre radicaux et modérés. Il n'y parvient que difficilement, mais il a réussi à sauver l'esprit de l'assemblée du marché Saint-Paul.

Parent s'attendait à ce que les résolutions inspirées par Bouchette soient «marquées de fanatisme et d'intolérance<sup>41</sup>». Après l'assemblée cependant, il approuve les résolutions adoptées qui «entrent presque entièrement dans nos vues» et il salue le sens politique de Morin

qui a rédigé avec honneur pour lui et son pays, tous les documents politiques importants qui sont sortis depuis quelques années de la Chambre d'assemblée dans la grave controverse que celle-ci soutient contre Downing Street<sup>42</sup>.

Pour le *Mercury*, cette assemblée ne fut qu'un rassemblement de fanfarons agités :

---

39. *Le Canadien*, 31 mai 1837, p. 3.

40. J.-P. Bernard (éd.), *Assemblée publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*, Montréal, VLB, 1988, p. 67-77.

41. *Le Canadien*, 2 juin 1837, p. 2.

42. *Le Canadien*, 5 juin 1837, p. 1.

Some of the speeches were very violent but, with the expression of Mr Morin no person of any political influence appeared on the tribune, to borrow a French revolutionary expression very applicable to the occasion. The actors in the tumultuous scene were chiefly as an old and respectable notable of St. Roch was heard to designate them «des jeunes barbes»<sup>43</sup>.

### L'élection partielle de la Basse-Ville

La démission de George Vanfelson entraîne aussitôt l'émission d'un décret d'élection pour la circonscription de la Basse-Ville. Le bureau de scrutin doit s'ouvrir le 25 juin et la désignation des candidats se déroule le dimanche 18 juin.

Deux candidats se font face à cette élection. Les patriotes choisissent pour les représenter, Michael Connelly, un petit épicier d'origine irlandaise, qui se prononce carrément pour l'abolition du Conseil législatif. Il s'oppose aussi aux intentions du gouvernement britannique de disposer des fonds publics de la colonie sans la volonté des représentants du peuple. Il dénonce enfin la spéculation terrienne et les monopoles commerciaux. *Le Mercury* montre du nez avec dédain ce candidat et les 200 partisans qui l'ont désigné :

by no means remarkable for the respectability of their appearance or the usual marks of external respect paid to the Sabbath in the way of garments and ablution<sup>44</sup>.

Les constitutionnels et les partisans du gouverneur choisissent John Munn. Écossais d'origine, c'est un personnage important, propriétaire d'un chantier naval prospère sur les rives de la rivière Saint-Charles dans le faubourg Saint-Roch. Il a l'appui des marchands et des financiers de la rue Saint-Paul, du gouvernement colonial, et grâce à son entreprise, il peut s'attacher le vote de plusieurs citoyens. «M. Munn fait vivre pour ainsi dire tout le faubourg Saint-Roch», écrit *Le Canadien* le 28 juin.

43. *The Quebec Mercury*, 6 juin 1837, p. 2.

44. *The Quebec Mercury*, 20 juin 1837, p. 3.

La campagne est tumultueuse et les esprits s'échauffent. Dans la nuit du 10 au 11 juin des bandes de jeunes gens parcourent les rues, cassant des vitres, arrachant des marteaux de portes et des contrevents<sup>45</sup>. La violence s'étend bientôt en affrontements entre bandes rivales et les algarades se multiplient. La boutique d'un marchand, M. Tweddle, est le théâtre d'une bataille de partisans. Le 3 juillet, des agitations perturbent encore les rues de la ville<sup>46</sup>. L'élection commence «à inspirer des craintes sérieuses aux citoyens paisibles» et soulève de «graves désordres<sup>47</sup>».

Commencée le 25 juin, l'élection s'étire jusqu'au 6 juillet. Les résultats sont serrés. Jour après jour, l'écart ne dépasse jamais quelques dizaines de voix. On utilise toutes les manœuvres douteuses alors à la disposition des politiciens habiles. Connolly dénonce la partialité de l'officier rapporteur, A. Campbell, la vénalité des magistrats et les manœuvres des «marchands bretons<sup>48</sup>». Les patriotes parlent aussi de pressions exercées par les armateurs sur les employés des chantiers, les charpentiers et les pilotes.

Le 4 juillet, coup de théâtre ! Les patriotes demandent que les femmes chefs de familles soient admises au scrutin. Morin se rend en personne plaider en faveur de deux électrices, mais l'officier-rapporteur refuse sa demande. Il considère que cette pratique ne s'est jamais répandue dans le district, même si la chose s'est déjà faite à Montréal<sup>49</sup>. Cette poussée de féminisme chez les patriotes est une belle ironie de la politique, puisqu'en

---

45. *Le Canadien*, 12 juin 1837, p. 3.

46. *La Gazette de Québec*, 4 juillet 1837 p. 2.

47. *Le Canadien*, 7 juillet 1837, p. 2.

48. *Le Libéral*, 15 juillet 1837, p. 2. À propos des attaques contre Campbell, Parent soutient qu'elle ne sont pas fondées et doivent être rangées «au nombre de celles dont le même parti a été si prodigue depuis quelques temps», *Le Canadien*, 7 juillet 1837, p. 2.

49. *La Gazette de Québec*, 6 juillet 1837, p. 2.

1834, c'est Papineau lui-même qui demandait d'écarter les femmes du processus électoral<sup>50</sup>.

Le 6 juillet, la victoire est acquise par Munn qui l'emporte par une mince majorité de 34 voix sur Connelly dans une atmosphère surchauffée de provocations et d'injures. Munn et ses partisans célèbrent bruyamment leur victoire comme c'est alors l'usage. Rue Saint-Paul, on improvise une parade. Plusieurs cavaliers et deux à trois douzaines de voitures défilent «avec un grand étalage de pavillons<sup>51</sup>». Le soir, la fête tourne en charivari, les maisons des organisateurs patriotes sont la cible de pierres, les vitres volent en éclats et l'imprimerie de François Lemaître qui publie *Le Libéral* n'est pas épargnée.

Parent, dans *Le Canadien*, écrit en éditorial qu'on aurait tort d'interpréter les résultats de cette élection comme une approbation de la politique coloniale de la Grande-Bretagne. Elle signale seulement que plusieurs citoyens ne veulent pas suivre Papineau dans sa politique radicale et «jeter le pays dans les horreurs d'une lutte à mort contre l'Angleterre». En politique, écrit-il, «il y a plus de danger encore à marcher trop vite, qu'à marcher trop doucement<sup>52</sup>». *Le Mercury* a une autre vision des choses et considère que M. Munn a été soutenu par

---

50. Une loi fut même votée en ce sens au Parlement du Bas-Canada, mais l'article excluant les femmes du droit de vote fut référé à Londres par le gouverneur. La couronne n'ayant pas donné son aval à cette disposition, elle n'était toujours pas en vigueur en 1837. C'est sur cette ambiguïté que l'on espérait obtenir la permission de faire voter les femmes qui répondaient aux exigences électorales. Voir les *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 4, Guillaume IV, chap. 28, sect. 27. *La Gazette de Québec* du 6 juillet 1837, p. 2 ajoute que «cette question fut soulevée il y a plusieurs années à la haute ville, et fut décidée dans la négative par l'officier-rapporteur. On protesta contre cette décision, puis on présenta à la Chambre une pétition fondée sur ce protêt, mais cette pétition n'eut pas de suite. Il y a trois ans la législature locale passa un acte dans lequel le droit de voter était refusé aux femmes sous la forme d'une disposition déclaratoire. Cet acte ayant été désavoué par le roi, il n'est plus en force; de sorte que la question en est sur l'ancien pied, à moins que [...] l'acte ci-dessus ne soit considéré comme une raison contre la prétention des femmes». Les femmes perdront officiellement le droit de vote en 1849 et ne le retrouveront, dans la province de Québec, qu'en 1940.

51. *Le Libéral*, 8 juillet, p. 1.

52. *Le Canadien*, 7 juillet 1837, p. 3.



des citoyens « who were determined to preserve the connexion with the Mother Country » et le journal conclut soulagé que « Mr Papineau's influence, in the district of Quebec at least, is annihilated<sup>53</sup> ».

### Une nouvelle reine

Une fois apaisée les charivaris de l'élection de Munn, le calme revient un peu et les Québécois profitent enfin des beaux jours de l'été. Après les affiches électorales, les murs de la ville annoncent maintenant des excursions en bateau autour de l'île d'Orléans et jusqu'à Saint-Thomas. Le capitaine Joseph-N. Pacaud met sa barque à vapeur, *Le Cygne*, à la disposition de ceux et celles qui veulent se détendre en passant quelques heures sur le fleuve<sup>54</sup>.

Mais la politique ne prend pas de vacances. Le 16 juillet, à Deschambault, dans le comté de Portneuf, Augustin-Norbert Morin participe à une autre assemblée patriote et prononce un discours enflammé<sup>55</sup>. Partout, les assemblées dénoncent les résolutions Russell comme une atteinte aux droits les plus reconnus de la population, condamnent le favoritisme envers les privilégiés du régime, exigent la fin des monopoles du commerce, des spéculations terriennes et rejettent l'attitude méprisante et arrogante d'une partie de la population britannique envers les Canadiens.

Les patriotes de Québec, humiliés par la défaite électorale dans la basse ville, se ressaisissent. Quelques jours après l'assemblée de Deschambault, on trouve pendu sur une place de la haute ville un mannequin à l'effigie du gouverneur Gosford.

---

53. *The Quebec Mercury*, 8 juillet 1837, p. 3.

54. *Le Libéral*, 18 juillet 1837, p. 1., *Le Canadien*, 2 août 1837, p. 3. Le capitaine Pacaud offre un repas à ses passagers et des musiciens jouent des airs à la mode. Une de ses croisières se termina de façon tragique le soir du 23 juillet. Les quais étaient mal éclairés et au retour d'une excursion, un passager désorienté tomba à l'eau et se noya.

55. T.-P. Bédard, *op. cit.*, p. 398.

Cet outrage perpétré sous le nez de la garnison ranime les passions.

Pour faire contrepoids à l'assemblée patriotique du marché Saint-Paul du 4 juin et à celle de Deschambault du 16 juillet, les constitutionnels, ou les loyaux comme on les appelaient aussi, organisent à leur tour une grande assemblée sur l'Esplanade le 31 juillet.

Entretiens, arrive à Québec la nouvelle de la mort du roi Guillaume IV décédé le 22 juin. Avant 1830, selon l'usage britannique, la mort du souverain signifiait la dissolution automatique du Parlement et le décret pour de nouvelles élections générales. On avait mis fin à cette vieille tradition anglaise par une loi locale, car un Parlement colonial pouvait siéger pendant des semaines avant d'apprendre que le roi avait rendu l'âme. Dans certains cas une telle nouvelle pouvait annuler bêtement des élections à peine terminées comme cela c'était produit à la mort de George III en 1820.

Un marchand de la ville saisit l'occasion et «prévoyant un deuil général» offre à sa clientèle «des draps noirs d'Angleterre, des cachemires, crêpes et gros napes noir-geai ou noir-bleu<sup>56</sup>». L'habile marchand ne s'est pas trompé, car le gouverneur décrète en effet un deuil public. La *Gazette de Québec par autorité* publie le décret officiel du gouverneur dans les deux langues, mais la version française est de si piètre qualité que Parent s'en indigne :

Nous nous attendons à voir un de ces jours la *Gazette par autorité* publier un ordre pour le deuil de la langue française, car au train que ce journal y va, notre pauvre langue n'y peut tenir longtemps.<sup>57</sup>

Le royaume et l'empire avaient maintenant une reine de 18 ans, Victoria-Alexandra, nièce du défunt roi Guillaume, et fille du duc de Kent dernier fils de George III. On sait que la proclamation de la nouvelle reine ne se fit pas sans problème dans le Bas-Canada. Bien des cloches restèrent muettes et

---

56. *Le Canadien*, 4 août 1837, p. 1.

57. *Le Canadien*, 4 août 1837, p. 2.

plusieurs églises se vidèrent lorsque le curé fit lecture de la proclamation et demanda de chanter le traditionnel *Te Deum*<sup>58</sup>. À Québec cependant, on respecta les usages et la proclamation du nouveau règne fut saluée par des salves d'artillerie et les traditionnels coups de canon.

### L'assemblée loyale du 31 juillet

Dans le même esprit, l'assemblée loyale du 31 juillet fut doublée d'une cérémonie en hommage à la reine Victoria. On déploya une mise en scène digne de l'événement, avec drapeaux, bannières, étendards, pavillons, musique et salves. Selon *Le Canadien*, les inscriptions étaient rédigées de façon à ce qu'il n'y en ait aucune «qui pût blesser les sentiments nationaux d'aucune classe<sup>59</sup>». Les comités des différents quartiers de la ville étaient invités à se rendre en cortège au lieu de l'assemblée.

Il y eut un incident provoqué par l'irrévérence des imprimeurs du *Libéral*. La veille, on avait placardé sur le parcours des défilés et en divers endroits de la ville une affiche-caricature que *La Gazette de Québec* qualifia «d'infâme placard»<sup>60</sup>. Poussant encore plus loin l'injure, un imprimeur du *Libéral* se

58. G. Filteau, *Histoire des patriotes*, Montréal, L'Aurore, 1975, p. 243-244.

59. *La Gazette de Québec*, 1<sup>er</sup> août 1837, p. 1.

60. *La Gazette de Québec*, 3 août 1837, p. 3. L'affiche portait l'inscription: «PROCLAMATION», il y avait trois armoiries royales renversées entourant une caricature de la jeune reine Victoria à qui on avait dessiné une barbe. On y lisait ensuite le texte suivant: «Après gracieuses contorsions, avons jugé à propos de commander à nos dignes émissaires (les constitutionnels) de convoquer une foire générale de tous les apostats, renégats, hypocrites et girouettes qui sont venus se ranger sous le drapeau de Sa Majesté en cotillon. Et leur avons de plus ordonné et ordonnons qu'ils y fassent venir (bon gré, mal gré) tous leurs ouvriers, domestiques, commis, matelots et autres à leurs ordres en les menaçant de la perte de leur pain quotidien!!! Et vu que, pour donner plus d'importance à cette abominable réunion, nous avons officieusement prié tous nos amis officiels de s'y trouver; et nous nous flattons:  
Que tous se montreront loyaux  
Depuis Gooseford (sic), jusqu'aux bourreaux!!  
Enfin, nous vous exhortons, Canadiens! qui auront la force de ramper jusqu'à la foire pour y être vendus de ne pas vous laisser mourir de Honte! Honte!  
(signé) Cartouche  
Vaurien, secrétaire.»

glissa dans le cortège et « mêla parmi les drapeaux, un torchon sale au bout d'une perche<sup>61</sup> ». Ces impertinences valurent à l'imprimerie du *Libéral* l'assaut d'une « vengeance populaire » et, d'après *La Gazette*, « dans tout autre pays, *Le Libéral* n'en aurait pas été quitte à si bon marché<sup>62</sup> ».

Outre ces incidents, l'assemblée constitutionnelle de l'esplanade se déroula comme prévu. Un tel spectacle attira une foule nombreuse de 6 à 8 000 personnes dont plusieurs venaient des comtés environnants et même de l'extérieur :

On eut dit que presque toute la population de Québec était sur pied. Il devait naturellement y avoir un grand nombre de curieux, mais cette circonstance même est une preuve de l'agitation universelle dans laquelle la manifestation d'aujourd'hui avait jeté notre population<sup>63</sup>.

Les orateurs se succèdent. William Philipps se fait applaudir avec un discours ironique déclarant : « Ne riez-vous pas de l'idée de mettre à la tête du gouvernement un chef de contrebandiers?<sup>64</sup> » Un autre dénonce « les traîtres qui veulent pousser le peuple à la révolte ». John Neilson, qui participe à cette assemblée prononce un discours moins véhément et rappelle même que « les Canadiens n'ont pas toujours été estimés à leur juste valeur par le gouvernement, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'on doive le renverser<sup>65</sup>. »

L'assemblée adopte à son tour une série de résolutions affirmant la soumission du peuple canadien à la couronne anglaise et condamnant l'action des patriotes. Une députation est désignée pour aller remettre le texte de ces résolutions au gouverneur. La journée se termine par un banquet de 150 couverts organisé à l'hôtel Albion<sup>66</sup>.

61. *La Gazette de Québec*, 3 août 1837, p. 3.

62. *Ibid.*

63. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> août 1837, p. 1.

64. *Le Canadien*, 2 août 1837, p. 3.

65. *Ibid.*

66. *The Quebec Mercury* publie un long récit de cette journée le 1<sup>er</sup> août 1837, p. 1-2 et le 3 août 1837, p. 1.



L'assemblée de l'Esplanade est jugée comme un grand succès par le gouvernement colonial qui y voit la preuve de l'attachement des sujets de Sa Majesté envers le régime en place.

### Mgr Lartigue lance un avertissement

Mgr Signay, l'évêque de Québec, se tient pour l'instant en dehors de l'arène politique. En juillet 1837 il est même absent de la ville faisant une visite pastorale dans les paroisses du Bas-Saint-Laurent. À Montréal, Mgr Lartigue peut se permettre plus de libertés. Ses différends politiques avec son cousin Papineau sont bien connus. De plus, au début de l'année, il a croisé la plume avec Louis-Hippolyte Lafontaine. Celui-ci, dans une brochure publiée par Ludger Duvernay, a exposé ses positions sur la question de l'inamovibilité des curés<sup>67</sup> et l'évêque lui a répondu en publiant ses propres remarques sur le sujet<sup>68</sup>.

Signay félicite Lartigue de sa réponse à la brochure de Lafontaine « dont les vues percent presque à toutes les pages où il peut les faire ressortir<sup>69</sup> ». L'évêque de Québec s'inquiète des positions des députés patriotes sur les questions ecclésiastiques et trouve son clergé trop accueillant envers les idées nouvelles :

Qu'il [le clergé] veuille bien se rappeler semblables émissions flatteuses, adressées au clergé français à l'époque de la convocation des États Généraux, et surtout dans la circonstance de faire l'élection de ses députés. Combien s'y laissèrent prendre ? Et y eurent lieu de s'apercevoir de la séduction quand il ne fut plus temps de porter remède au mal.<sup>70</sup>

Il encourage donc Mgr Lartigue à demeurer vigilant.

67. L.-H. Lafontaine, *Notes sur l'inamovibilité des curés dans le Bas-Canada*, Montréal, Imprimerie de La Minerve, 1837, 56 p.

68. [J.-J. Lartigue], *Remarques sur les notes de Mr Lafontaine, avocat, relativement à l'inamovibilité des curés dans le Bas-Canada*, 25 mars 1837, Montréal, 1837, 41 p.

69. AAQ, Lettre de Signay à Lartigue, 4 avril 1837.

70. *Ibid.*

La cérémonie de consécration de son coadjuteur, Mgr Bourget, donne à Jean-Jacques Lartigue l'occasion de se prononcer publiquement sur l'agitation politique soulevée par les assemblées populaires. L'événement rassemble à Montréal près de 150 ecclésiastiques dont six évêques, venus de partout, y compris des autres colonies et des États-Unis. Dans son allocution, l'évêque menace de refus des sacrements ceux qui prêchent la résistance à l'ordre établi et la désobéissance civile<sup>71</sup>.

Mgr Lartigue a de bonnes raisons d'appuyer le gouverneur dans le conflit actuel, car il a besoin de sa recommandation pour que le Bureau colonial accepte l'incorporation civile de son diocèse et la capacité d'amortissement de ses dettes<sup>72</sup>. La réaction des patriotes était prévisible et Lartigue s'y attendait :

Comme j'ai jugé à propos de profiter de ce grand rassemblement pour donner aux pasteurs de mon diocèse quelques avis sur la conduite qu'ils doivent tenir dans le tribunal de la pénitence relativement aux affaires politiques du temps, les journaux soi-disant patriotes ont déjà commencé à me tomber sur le corps. mais ils se laisseront et s'ils vont trop loin, ils perdront plus qu'ils s'y attendent.<sup>73</sup>

L'archevêque appuie entièrement l'attitude de Mgr de Montréal en cette circonstance :

71. Selon *L'Ami du peuple*, publié à Montréal, Mgr Lartigue se serait exprimé en ces termes : « Il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays. Ils [les pasteurs] ne doivent jamais absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou que l'on peut se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ou qu'il est permis de violer les lois du pays, particulièrement celles qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violeraient ces lois. » L'évêque fit sa déclaration entre deux toasts, l'un au pape Grégoire XVI et l'autre au roi Guillaume IV. *Le Canadien*, 28 juillet 1837, p. 3.

72. AAQ, Lettre de Lartigue à Signay, 7 mai 1837.

73. AAQ, Lettre de Lartigue à Signay, 29 juillet 1837. La réaction des patriotes scandalise *L'Ami du peuple*, qui écrit : « Ce n'est plus comme autrefois en secret et dans l'ombre que l'on attaque le clergé canadien, c'est ouvertement, à armes découvertes ; c'est au chef même du clergé que s'adressent les attaques et les insultes, et à côté de lui l'on injurie tous les pasteurs. » cité par *La Gazette de Québec*, 12 août 1837, p. 1.

Nos papiers libéraux font [aussi] grand train de votre illibéralisme. N'en soyez pas surpris. En général, ils ont petite chance à parler comme ils le font. Je vous souhaite force et patience.<sup>74</sup>

Toutefois, Mgr Lartigue est de ceux qui ne mettent pas trop de zèle à saluer le nouveau règne de Victoria. À Notre-Dame, les cloches sonnèrent «sans qu'on m'ait consulté là-dessus; mais on n'a pas sonné alors à Saint-Jacques<sup>75</sup>».

Le ton est cependant donné, et jusqu'au bout, l'Église catholique romaine sera loyale au pouvoir constitué, mettant tout son poids moral au service de la loi et de l'ordre. Mgr Signay attendra en décembre pour émettre lui aussi un mandement condamnant le soulèvement politique.

### **La convocation du Parlement**

Le 8 juillet, le gouverneur Gosford convoque le Parlement pour le 18 août. Le Bas-Canada n'a pas connu de session en été depuis la guerre de 1812. Il faut donc des circonstances exceptionnelles pour appeler les Chambres pendant la saison estivale où chacun des représentants doit vaquer à ses occupations.

De fait, Gosford a reçu de Londres la directive de présenter un ultimatum à l'Assemblée avant que le gouvernement anglais ne donne suite aux résolutions Russell par voie législative à la Chambre des communes. Cette session est donc celle de la dernière chance pour obliger les députés à céder devant l'exécutif.

En apprenant la convocation des Chambres en plein été, plusieurs députés s'interrogent sur les intentions du gouverneur et sur l'attitude à adopter devant le coup de force qu'impose la Grande-Bretagne à sa colonie canadienne. Le gouverneur entend-il faire un geste d'ouverture? Réformer les Conseils ou au moins donner un gage de bonnes intentions?

---

74. AAQ, Lettre de Signay à Lartigue, 24 août 1837.

75. AAQ, Lettre de Lartigue à Signay, 17 août 1837.

Le 18 juillet, Edward Barnard, le jeune député patriote de Trois-Rivières, demande conseil à Denis-Benjamin Viger. À 63 ans, Viger est un vétéran de la vie politique et parlementaire du Bas-Canada. Il a connu les affrontements entre l'Assemblée et le gouverneur James Craig entre 1808 et 1810, il a représenté les intérêts canadiens à Londres et, depuis 1829, il est membre du Conseil législatif où il tente de défendre le point de vue de la majorité parlementaire.

Barnard est inquiet, il se demande s'il vaut mieux voter les crédits demandés plutôt que de voir cet argent saisi par les autorités coloniales. Faut-il céder momentanément à la force? Ce sont les principes constitutionnels eux-mêmes qui sont en jeu. Cette impasse dans laquelle l'Angleterre pousse le Parlement provincial constitue une politique immorale et injuste: «If the act of iniquity be consummated, are we not morally bound to resist?<sup>76</sup>» Mais les divisions sont telles dans les rangs patriotes qu'une pareille résistance n'est peut-être ni prudente, ni souhaitable. Pourtant «England by one false move has wronged and insulted us<sup>77</sup>».

Viger conseille la prudence et suggère d'évaluer la situation au fur et à mesure qu'elle évolue, car personne ne sait ce que contiendra le discours du trône. C'est le devoir du Parlement de manifester son indépendance en face de l'exécutif, mais que faire lorsque ce Parlement est coincé sous la menace, qu'on veut «malgré nous [...] prendre nos deniers dans le coffre de la province quand les représentants refusent d'en faire don au nom du peuple<sup>78</sup>?»

Un mois avant la session, Denis-Benjamin Viger avait compris que cette convocation était une épreuve de force et que la lutte ne serait pas égale. La patrie en danger ne pouvait plus

---

76. Lettre d'Éd. Barnard à D.-B. Viger, 18 juillet 1837, ANC, fonds Viger, MG 24 B6, vol. 4, p. 2353-2355.

77. *Ibid.*

78. Lettre de D.-B. Viger à Éd. Barnard, 25 juillet 1837, ANC, fonds Viger, MG 24 B6, vol. 4, p. 2357.



compter que sur sa force morale et sur le temps qui, peut-être, jouerait en faveur des Canadiens :

La force morale, comme le disait Bonaparte le plus grand général des temps modernes, est à la guerre comme trois contre un à la force physique et elle est encore plus puissante en politique [...] Je demande du profond de mon cœur à Dieu de faire régner sur nos citoyens union et justice et un jour présent, ou plus tard, nous devons triompher<sup>79</sup>.

*Gilles Gallichan*

---

79. ANC, Lettre de D.-B. Viger à Éd. Barnard, 25 juillet 1837, fonds Viger, MG 24 B6 Vol. 4, p. 2357. Dans un prochain article des *Cahiers des Dix*, nous analyserons cette dernière session du Parlement du Bas-Canada.